
Ville de ROYAN

Réunion du 27 Janvier 1961

OBJET :

Demande de Mme
CONSTANTIN

61.016

Le vingt sept Janvier mil neuf cent soixante et un à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 21 Janvier 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDERIEUX, ERENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND LAMOUCHE, FLAHAUT, ETCHEBER, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. MENANT par M. BISCAYE
M. BETOUS, par M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme CONSTANTIN, née CHAMBOULAN, donne 8 heures par semaine de leçons d'éducation musicale au cours primaire de la Ville. Elle est en fonctions depuis 1 an et son salaire horaire est de 5 NF, alors que le tarif appliqué est de 7 NF.

La Commission Scolaire, le 25 Janv. 1961, a proposé au Conseil Municipal de porter cette rémunération horaire à 7 NF.

Le Conseil Municipal

- Vu la demande présentée par Mme CONSTANTIN
- Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire du 25 Janv. 1961

décide

- de fixer à 7 NF, à compter du 1er Janvier 1961, le taux horaire de la rémunération allouée à Mme CONSTANTIN, née CHAMBOULAN, pour ses cours d'Education Musicale dans les écoles primaires de Royan, soit au total 8 h par semaine.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 Février 1961

LE SOUS PREFET

signé: L.VOCHEL

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 13 février 1961

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M.MATRAS